

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 123 11

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ZEF2AFY

AMINE

1900-18

Date de naissance : 29/10/1984

Adresse : Riad Al Andalous . AMBRA III . Imm 532

Appt 12 . Etg 3 . Hay Rimal . Casabat

Tél. : 06 69 49 30 88 Total des frais engagés : 484.90 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 26/12/2019

Nom et prénom du malade : BEYRADA JAWAA Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casabat Le : 10 JAN. 2024

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

es des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
100	h23			

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>REGALY MANAG ALITE Rabat Tél: 0537 72 13 21</i>	<i>11/12/23</i>	<i>84.92</i>

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
MAKHILAT RYAD Les Médecines 1172683006070 10306100	11/12/83	B 100	100,00 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	00000000
35533411	11433553
	B

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



11 DEC 2023
Rabat, le

Docteur

Bernard Granier

BHCG plurihé

Laboratoire NAKHLAT RYAD
d'Analyses Médicales
IF: 14437578 INPE: 103061040
ICE : 001872683000070





Rabat, le
11 DEC 2023

Docteur

7^{me} Bérrada Samia

84,90

Duploka

14 + 21,10 = 35,10



maphar
Km 10, route côtière 111, Quartier industriel
Zenata, Ain Sabsa Casablanca - Maroc
DUPHASSTON 10MG CP PEL B20 PPV : 84DH90
1125512

PHARMACIE LA VITALITE
SIDI BOUZID
Tél: 0537 772 15 34
C: 11
N° 18 Hay Riad

Pr. CHENGUITI ANSARI ANAS
Spécialiste en gynécologie Obstétrique
INPE : 101102598
Hôpital Cheikh Zaid
...

Dr. A. Alaoui My Hassane
Ancien Pharmacien Biogiste
Lt.-Colonel à l'Hôpital Militaire
Med. V de Rabat



د. أديب علوي م. حسن
صيدلي إحيائي عقيد سابق بالمستشفي
ال العسكري محمد الخامس الرباط

Rabat le 11 décembre 2023

Madame BERRADA SANAA

FACTURE N° 2096

Analyses :

Beta H.C.G. sanguins (Recherche) -----	B	100	Total : B 100
--	---	-----	---------------

Prélèvements :

Sang-----	Pc	1,5
-----------	----	-----

TOTAL DOSSIER	100,00 DH
---------------	-----------

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Cent Dirhams

Laboratoire NAKHLAT RYAD
d'Analyses Médicales
IF: 14437578 INPE: 103061040
ICE : 001872683000070



Dr. A. Alaoui My Hassane
Ancien Pharmacien Biologiste
Lt.-Colonel à l'Hôpital Militaire
Med. V de Rabat



د. أديب علوي م. حسن
صيدلي إحيائي عقيد سابق بالمستشفى
ال العسكري محمد الخامس الرباط

Dossier ouvert le : 11/12/23

Prélèvement effectué à 14:57

Edition du : 11/12/23

Madame BERRADA SANA

Réf. : 23L18

Compte Rendu d'Analyses

HORMONOLOGIE

BETA H.C.G. SANGUINS (10 U.I./l)
Immuno-chromatographie

: Négative.

Dr. A. ALAOUI MY HASSANE
Pharmacien Biologiste
Laboratoire NAKHLAT RYAD
d'Analyses Médicales



Service Admission/Facturation

Consultation le : 11/12/23 A Quittance n°

IPP : 1356 581 N° de dossier : C234215782

Patient : BERRADA SANAA

Montant : 300,00 Dh (trois cents et xx / 100)

Mode de paiement : CARTE BANCAIRE N° du document : 5160

Date d'encaissement : 11/12/2023

Description :

Medecin : C0239 CHENGUTI ANSARI ANAS

Motif : CONSULTATION EXTERIEURE

Paiement effectué à la CONSULT CAISSE 1

Le reliquat éventuel sur les avances est restitué du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 et le samedi de 8h30 à 12h00.

Délai du résultat Test COVID-19 à partir de 48 heures.

Assurance

CLIENTS PAYANTS

Cachet du caissier :

N° 2245797